

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 novembre 2020

DCM N° 20-11-19-4

Objet : Réseau des villes créatives UNESCO : soutien au plan d'action.

Rapporteur: M. THIL

En octobre dernier, la Ville de Metz a rejoint le Réseau des villes créatives de l'UNESCO. Cette reconnaissance salue l'identité musicale de Metz, son écosystème favorable à la musique et le renforcement des coopérations et échanges internationaux déjà engagés.

Le premier plan d'action se déploie autour de l'investissement de Metz en faveur de l'éducation, de la formation, de la transmission et de l'inclusion par la musique. Il va permettre de partager le fruit de cet engagement avec les autres villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO et cela autour de quatre grands axes :

- la musique, levier de développement urbain durable,
- la musique, outil au service de l'apprentissage et de la réduction des inégalités sociales,
- la musique, vecteur d'interdisciplinarité et de dynamisme économique,
- la musique, opportunité de nouvelles coopérations internationales.

Dans cette dynamique, la Ville de Metz a engagé depuis 2019 des échanges et une coopération avec la ville de Bogota en Colombie : le projet "FANTASTIC". Ce projet est mené en partenariat avec la Cité musicale-Metz et l'Association des Amis de Saint Ulrich dans la continuité d'actions menées avec la Colombie depuis 2010.

Ce projet se décline par un programme d'échanges et de coproductions artistiques avec la fondation BATUTA, l'Université de Bogota et divers ensembles musicaux et se concrétise par l'intervention de musiciens de l'Orchestre national de Metz au sein d'établissements en Colombie et l'accueil d'étudiants colombiens à Metz. Un concert a été produit en février 2020 à Bogota et un second concert aura lieu en mai 2021 à Metz avec les Jeunes symphonistes mosellans composés majoritairement d'élèves des écoles de musique de Metz et de la métropole.

Pour le projet "FANTASTIC", la ville de Metz a obtenu le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à hauteur de 45 000 euros, versé sur deux exercices (25 000 euros en 2020 et 20 000 euros en 2021).

Le plan d'action prévoit par ailleurs une aide à la structuration permettant la consolidation des moyens de production et de diffusion, à travers la mise en œuvre d'un "Cluster" Musiques actuelles pour soutenir la structuration de la filière musicale associative, sous l'égide de la Cité Musicale-Metz (soutiens financiers et mise à disposition de locaux). Dans ce contexte, l'association La Manivelle a été créée et rassemble 6 associations messines actives dans le

domaine musical. Elle a sollicité la Ville de Metz afin de soutenir son projet d'installation et de promotion de son activité de développement d'artistes. Il est proposé d'apporter une subvention au titre de l'aide au projet d'un montant de 3 000 euros.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du 4 juillet 2019,

VU la délibération du 27 février 2020,

VU la notification du soutien financier à la Ville de Metz du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en date du 18 mai 2020 à hauteur de 45 000 euros,

CONSIDERANT la nécessité, en tant que Ville créative de l'UNESCO, de construire un plan de coopérations internationales avec d'autres villes membres,

CONSIDERANT la tradition, l'activité et l'expertise musicales de la Ville de Metz, de ses équipements et de ses institutions,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** à l'Association des Amis de Saint Ulrich :
 - o une subvention de 25 000 euros en 2020,
 - o une subvention de 20 000 euros en 2021, après présentation d'un bilan de réalisation du projet.
- **D'ATTRIBUER** à l'Association La Manivelle une subvention d'un montant de 3 000 euros au titre de l'aide au projet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association des Amis de Saint Ulrich présentée en annexe.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice concerné.

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 52 Absents : 3 Dont excusés : 3

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

